



## Revalorisation loyer suite préavis

Par **Fab**, le **20/12/2009** à **14:13**

Bonjour,

Titulaire d'un bail depuis le 01/03/98 , mon loyer n'a jamais été revalorisé (malgré la possibilité de la faire comme précisé dans mon bail tout les 01/03 de chaque année ). Ce loyer est donc de 350 .63€ , soit 2300 Francs, depuis ces débuts .

J'ai décidé de resilier ce bail pour le 15 mars 10 par recommandé . A l'issu de mon recommandé , mon propriétaire me demande une revalorisation du loyer avec un effet rétroactif depuis 5 ans.

Je sais qu'il est dans ces droits , ce que je ne comprend pas , c'est le détail du calcul qu'il a fait pour me réclamer un du de 4683.24 € et de me passer mon loyer au 1er janvier a 454.51 € .

Comment puis je vérifier l'exactitude de ces calculs ?

Merci pour votre aide , et joyeux Noël

Par **jeetendra**, le **20/12/2009** à **14:34**

[fluo]ADIL de Meurthe et Moselle[/fluo]  
48, rue du Sergent Blandan  
54000 NANCY

Tél : 03 83 27 62 72

Bonjour, prenez contact avec l'Association ADIL à Nancy, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires, ils vous expliqueront si les arriérés de loyers réclamés sont justifiés, bon dimanche et bon noel à vous.

Par **Fab**, le **20/12/2009** à **15:34**

merci de m'aiguiller , j'appel des demain

Par **Fab**, le **21/12/2009** à **11:41**

Bon , d'après ADIL , proprio est dans ces droits ...  
Joli cadeau de Noël !!

Reste plus qu'a trouver l'argent